

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 06 mai 2014.

L'an deux mil quatorze le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M. BARBIER Philippe

Absent : M. MOINE Jérôme

Pouvoir : M. BARBIER Philippe à M. BARBIER Joseph
Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- Présentation du projet d'aménagement de la zone du Tramoley (ex usine TTNI)
- Avis sur l'emplacement de l'espace public
- Compte-rendu Les Vallons de la Tour
- Désignation des membres des commissions des Vallons de la Tour
- Constitution de la liste pour la commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Constitution de la liste pour la commission CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
- Désignation des délégués dans les organismes communaux
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Compte rendu commission des bâtiments
- Compte rendu commission voirie
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu des différents syndicats
- Cérémonie du 8 mai
- Planning élections européennes
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'accueil de Mme Thevenot technicienne de la communauté de communes Les Vallons de la Tour qui intervient dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Tramoley.

Présentation du projet d'aménagement de la zone du Tramoley (ex.usine TTNI)

Monsieur le Maire retrace l'historique de ce projet. Suite à la cessation d'activité de l'usine TTNI et faute de repreneurs, les propriétaires actuels se sont orientés vers la vente de ce tènement immobilier. Le terrain classé en zone d'activité a du être transformé en zone urbaine, sous réserve de déconstruction du bâtiment dans les règles de l'art (présence d'amiante) et d'analyse des sols afin de connaître si une dépollution du sol est nécessaire compte tenu des activités précédentes présentes dans ce bâtiment. Le résultat de l'étude des sols fait apparaître qu'aucune trace de pollution n'est présente sur ce secteur. Un compromis de vente a été signé avec un aménageur intéressé par le site, dont la proximité immédiate du centre village permettra un développement harmonieux de la commune. Une négociation avec la commune a permis à cette dernière de réserver une partie de ce tènement pour la réalisation de six ou huit logements locatifs dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat) des Vallons de La Tour.

Après de multiples réunions de concertations avec les différents acteurs de ce projet (propriétaires, aménageur, Les Vallons de la Tour, les Bâtiments de France et les services de l'état) un projet

d'aménagement a pu voir le jour, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Ce projet comporte un lot pour la construction d'un bâtiment pour six à huit logements locatifs, une vingtaine de lots pour la construction de maisons individuelles, dont une partie en maisons mitoyennes, l'aménagement d'une voirie intérieure permettant la desserte des lots, et la création d'un espace public.

Avis sur l'emplacement de l'espace public.

Mme Thevenot, après une étude approfondie des lieux par de nombreuses visites sur place, a présenté les différents scénarii pour l'implantation de l'espace public et la liaison indispensable de ce lotissement avec le centre bourg.

1°) L'espace public est aménagé partiellement sur le site mais également en direction du commerce multiservices, de la salle des fêtes et des écoles, avec des sens de circulations des véhicules modifiés et la création d'espaces piétons. Présentation de plusieurs hypothèses de sens de circulation des véhicules.

2°) L'espace public est aménagé complètement sur le site. Le risque est que cet espace devienne plus la « propriété » des habitants du lotissement et ne permettra pas une bonne intégration de cette nouvelle population avec la population actuelle.

Monsieur le Maire rajoute que la création de cet espace public doit rester simple, et ne pas alourdir le budget communal. Il doit permettre l'intégration de cette nouvelle population mais également favoriser la convivialité. Le choix de son implantation doit répondre à l'ensemble de la population de la commune. Il indique également que le point d'apport volontaire devra être déplacé (certainement vers la salle des fêtes) et qu'il faut développer les déplacements modes doux (piétons, cyclistes, ...).

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différents scénarii et après débats, opte pour le scénario n° 1.

Départ de Mme Thévenot.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 10 avril 2014. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Compte rendu les Vallons de la Tour

La séance du conseil communautaire comportait principalement l'élection du Président, M. PAYEN a été reconduit dans ses fonctions, l'élection des vice-présidents, la mise en place des différentes commissions.

Il a été également décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux, seul le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est modifié. Il passe de 8.50 % à 8.80 % (augmentation due principalement au changement du taux de TVA de 7% à 10%, et à la hausse des tonnages en déchetteries).

Désignation des membres des commissions des Vallons de la Tour

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner des membres du conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant par commission) pour siéger au sein des différentes commissions communautaires qui sont les suivantes :

- Commission Services à la population

Domaines concernés : petite enfance, jeunesse, réflexion sur la compétence enfance, prévention de la délinquance, sport (centre nautique), lecture publique, animation culturelle, musique à l'école, accompagnement des communes dans la réforme des rythmes scolaires.

- Commission Aménagement

Domaines concernés : habitat, logement, foncier, déplacements, aménagement de l'espace, planification.

- Commission Environnement

Domaines concernés : eau, assainissement, écologie, lutte contre les crues, gestion des déchets, politique énergétique.

- Commission Economie et emploi

Domaines concernés : économie présentielle, économie productive.

Sont désignés :

Commission Services à la population :

Titulaire : Marie-Thérèse CORNU / Suppléante : Lisa PERRIN

Commission Aménagement :

Titulaire : Claude ALBERT / Suppléant : Philippe BARBIER

Commission Environnement :

Titulaire : Jérôme MOINE / Suppléant : Henri DESROCHE

Commission Economie et emploi :

Titulaire : Agnès CHAUT-SARRAZIN / Suppléant : Claude ALBERT

Constitution de la liste pour la commission CCID (commission communale des impôts directs)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et qu'il convient de nommer de nouveaux commissaires. Cette commission comprend six commissaires titulaires et six suppléants, outre Monsieur le Maire qui en assure la Présidence. Pour permettre à la Direction Générale des Impôts, de nommer ces commissaires, une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, doit être proposée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal établi la liste suivante.

	Titulaires	Suppléant
Taxe d'habitation	POULET Jean	GUILLAUD Myriam
	BARRUEL Monique	VITETTA Christiane
	CORNU Marie-Thérèse	CHOLLAT Gérard
	CHAUT-SARRAZIN Agnès	DE MONTLIVAUT Martine
Taxe foncière bâtie	FRECHET Joseph	COMTE Max
	TRUFFA Anne-Marie	GUILLEMIN Jean-Claude
	FRECHET Roger	REY Thierry
	GAUDET Jean-Claude	BECHET Daniel

Taxe foncière non bâtie	BLANC Michel	PERRIN Marie-Agnès
	BARBIER JOSEPH	BECHET André
	ANNEQUIN Jean	BLOYON Jean-Claude
	ALBERT Claude	POULET René

Constitution de la liste pour la commission CIID (commission intercommunale des impôts directs).

Monsieur le Maire indique qu'il faut également proposer des nouveaux commissaires pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs (même principe que pour la commune).

Le conseil municipal propose :

Titulaires : Jean POULET et Marie-Thérèse CORNU

Suppléants : Claude ALBERT et Roger FRECHET

Désignation des délégués dans les organismes communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes communaux.

le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

Conseil d'Ecole : Titulaire : Agnès CHAUT-SARRAZIN

Suppléante : Marie-Thérèse CORNU

Association Cantine-Garderie : Titulaire : Agnès CHAUT-SARRAZIN

Suppléant : Etienne HERMIL

Association Comité des Fêtes : Rachel MASSONNAT - Philippe BARBIER

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner des représentants communaux au sein de différents organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE les représentants suivants :

ADMR ST Didier – Aide à Domicile en Milieu Rural : Marie-Thérèse CORNU

SSIAD Virieu – Service de Soins Infirmiers A Domicile : Claude ALBERT

CNAS – Comité National d'Action Sociale (pour le personnel communal) : Claude ALBERT

Revue 14 à la Une : Agnès CHAUT-SARRAZIN

Coordination de Gérontologie de Virieu : Christiane VITETTA

Référent téléalarme : Marie-Thérèse CORNU

Référent Ambroisie : Etienne HERMIL - Agnès CHAUT-SARRAZIN

Correspondant Défense : Claude ALBERT

Correspondant Prévention Routière : Claude ALBERT

Compte rendu de la commission des bâtiments

La commission a étudié les devis pour la réalisation de différents travaux sur les bâtiments communaux et propose de retenir les entreprises suivantes :

* habillage des bandeaux et dépassé de toit du bâtiment mairie en lambris PVC pour un coût de 2244 € HT - entreprise FD Charpente de Saint Savin.

- * remplacement des appliques extérieures sur le bâtiment classe maternelle par la pose de deux hublots à leds pour un coût de 325 € HT - Entreprise Perrin Electricité
- * remplacement de deux lavabos plus deux dérouleurs à tuyaux plus tuyau flexible dans le vestiaire football pour un coût de 1164 € HT - Entreprise Giroud
- * Pose d'un revêtement de sol dans un appartement communal pour un coût de 2165 € HT - Entreprise Borel.
- * changement d'un vitrage défectueux salle de garderie pour un coût 194,40 € HT - Entreprise Au Verre Isérois
- * changement de prestataire pour la vérification annuelle des extincteurs

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces propositions.

Un point est également fait sur les travaux :

- *en cours de finition à la salle des fêtes :
 - changement des quatre portes d'entrée.
 - réparation des faïences à la cuisine et aux toilettes.
 - pose d'un interrupteur temporisé pour éclairage extérieur.
 - panneau d'affichage refait
- * la réparation du volet roulant de la buvette du foot qui a fait l'objet de vandalisme : étudier son remplacement par un volet métallique.
- * à prévoir :
 - rénovation de la salle des mariages
 - isolation de la salle Mont-Blanc (partie ancienne)
 - toiture de l'église – pan côté nord – voir si ces travaux peuvent bénéficier de subvention et réparation de la chaudière.

La commission prévoit également de faire une matinée pour réaliser différents travaux d'entretiens. La date retenue est le samedi 30 août 2014.

Compte rendu de la commission voirie

Suite à la tournée des chemins la commission a retenu les travaux suivants et propose de valider :

- * pose d'une grille pour l'évacuation des eaux pluviales vers l'usine Guillet pour un montant de 2300 € HT - Entreprise Chavant
- * élargissement chemin au Tramoley vers propriété Rey, enrochement chemin du Villard et curage de fossés pour un coût de 10541 € HT - Entreprise Durand
- * réalisation des emplois annuels, niveler le chemin de Gourgu, réfection du chemin de Chélieu de la propriété Ruffier au passage à niveau, le chemin de Saint André du carrefour du campagnard au chemin de la Motte, une partie du chemin du Treylard, pour un coût total de 40700 € HT - Entreprise Eiffage. Travaux réalisés dans le cadre du marché de la Communauté de Communes conclu pour deux ans.

L'élargissement des Croisettes ne sera pas réalisé cette année, compte-tenu que la commune doit d'abord acquérir le terrain nécessaire (négociation avec le propriétaire à mener).

Le conseil municipal valide les propositions de la commission.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié et émis des avis favorables aux dossiers suivants :

- Permis de construire déposé par M. Godard pour la construction d'une maison individuelle chemin de la Fauconnière.

- Certificat d'urbanisme CUB déposé par M. Fréchet Roger pour le détachement de 2 lots constructibles chemin du Souzan.
- déclaration préalable pour une division de la propriété Picot au chemin du Magnit
- déclaration préalable pour la modification de l'accès et la pose d'un portail de la propriété Perrache chemin du Souzan

Compte rendu du syndicat des collègues

La séance a été consacrée à l'installation des nouveaux délégués et à l'élection du président M. Flores Germinal.

Les discussions avec le Conseil Général sont toujours en cours pour la reprise de la gestion du gymnase par le conseil général. Normalement cette reprise devrait aboutir en fin d'année, ce qui induira la dissolution de ce syndicat qui deviendra caduque.

Compte rendu de la commission Environnement fleurissement embellissement

La commission a effectué une visite des différents lieux à entretenir et fleurir. Elle a également fait le choix des plantes qui garniront l'ensemble des jardinières. Le fleurissement du monument aux morts sera complété par des fleurs annuelles comme prévu par la précédente commission.

La commission demande que l'arrosage et l'entretien régulier des jardinières soient assurés par des agents communaux. Monsieur le Maire indique qu'il va voir avec les agents concernés pour l'organisation d'un arrosage régulier sachant que cela entraîne obligatoirement une augmentation des frais de personnel induit par des heures complémentaires à effectuer.

La commission réfléchit pour la mise en valeur de l'œuvre d'art « jardin japonais » et également sur l'embellissement du rond-point.

Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement est prévu à 11 heures devant le monument aux morts.

Planning des élections

Il est établi le planning pour le tour de garde du bureau des élections européennes qui auront lieu le dimanche 25 mai (5 tours de 2H00 chacun).

Questions diverses

Les dates des réunions suivantes sont fixées :

- Rythmes scolaires : le 20 mai à 20 heures
- CCAS : le 5 juin à 18 heures
- Commission Information : le 6 juin à 18 heures
- Conseil municipal : le 5 juin à 20 heures / le 3 juillet à 20 heures / le 31 juillet à 20 heures. Ces réunions seront précédées par une réunion de la commission urbanisme à 19 heures.

La séance est levée à 23 heures 45.